

## **DEPARTEMENT DU CHER**

.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*

## **COMMUNE DE VENESMES**

.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*

## **ENQUETE PUBLIQUE**

**Du 9 janvier 2020 au 12 février 2020**

**Relative au projet de réalisation d'un parc  
photovoltaïque au lieu-dit « Le Petit Pied David » à  
VENESMES**

(arrêté préfectoral n° DDT 2019/0298 en date du 6 décembre 2019)

## **PROCES-VERBAL D'OBSERVATIONS**

L'enquête publique relative à la demande présentée par la SARL CPV SUN 40, en vue d'obtenir le permis de construire concernant la réalisation d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « Le Petit Pied David » sur le territoire de la commune de VENESMES s'est tenue en mairie de VENESMES du 9 janvier 2020, 9h, au 12 février 2020, 12h, soit une durée de 35 jours consécutifs.

Conformément à l'arrêté préfectoral n° DDT 2019/0298 du 6 décembre 2019, un affichage réglementaire a été effectué sur le panneau extérieur de la mairie de VENESMES.

La mairie de VENESMES a également effectué l'affichage sur 12 panneaux d'affichage d'opinion disséminés dans différents hameaux.

L'avis d'enquête a été publié dans le Berry Républicain le 19 décembre 2019 et dans l'Information Agricole du Cher le 20 décembre 2019, puis repris dans ces mêmes journaux respectivement le 11 janvier 2020 et le 10 janvier 2020.

En outre, le pétitionnaire a fait installer 2 panneaux munis de l'avis d'enquête sur les lieux du projet.

Le dossier, l'arrêté préfectoral et l'avis d'enquête étaient en ligne le 10 décembre 2019 sur le site internet des services de l'Etat dans le Cher.

Un registre d'enquête, ouvert par Monsieur BEDOUILLAT, Maire de VENESMES, coté et paraphé par mes soins, ainsi que le dossier d'enquête, ont été mis à la disposition du public, en mairie de VENESMES, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le public pouvait également participer par voix dématérialisée sur une adresse dédiée ouverte par les services de l'Etat dans le Cher. Un poste informatique a été mis à disposition en mairie de VENESMES pour permettre au public de consulter le dossier et d'effectuer des observations, propositions et contre-propositions.

J'ai tenu 4 permanences, les jeudi 9 janvier, samedi 18 janvier, vendredi 31 janvier et mercredi 12 février 2020 en mairie de VENESMES.

A l'issue de la dernière permanence, j'ai récupéré le registre clos par mes soins et le dossier d'enquête. Une observation a été portée sur le registre et un courrier m'a été adressé.

Comme prévu à l'arrêté préfectoral, j'ai ensuite pris rendez-vous avec le pétitionnaire le 14 février 2020 afin de lui remettre le procès-verbal des observations recueillies telles que détaillées ci-après :

- 1 observation, proposition et contre-proposition écrite, portée sur le registre
- 1 courrier déposé à mon intention en mairie (ce même courrier a été mis en ligne par les services de l'Etat)

- aucune observation, proposition et contre-proposition orale
- aucun message sur l'adresse mail dédiée

**En résumé, 2 avis favorables ont été exprimés et aucun avis défavorable.**

→ 1 avis favorable au motif que :

- o la logique du mix énergétique programmée par le gouvernement fait que le photovoltaïque reste incontournable dans la production d'électricité
- o le site retenu est approprié car peu fertile et inexploité depuis longtemps
- o la covisibilité est réduite
- o la participation financière de l'exploitant pour la commune ainsi que pour la communauté de communes n'est pas négligeable. Celle-ci permettra de mettre en œuvre des projets (réhabilitation du commerce local et crèche)

→ et 1 avis favorable sans motif

J'ai indiqué ci-dessus l'ensemble des observations, propositions et contre-propositions mises à ma disposition au cours de l'enquête.

Ce procès-verbal, complété par une copie des observations, propositions et contre-propositions recueillies, a été remis, ce jour, à la SARL CPV SUN 40, représentée par Monsieur Julien BAUDOUX, que j'invite maintenant à fournir, dans un délai maximum de 15 jours, un mémoire en réponse aux observations formulées par le public.

A VIERZON, le 14 février 2020  
Le Commissaire enquêteur,

signé

Patrick ANDRE

**Reçu en mains propres,  
A Venesmes le 14 février 2020  
La SARL CPV SUN 40**